



Organe subsidiaire de mise en œuvre

Quarante-sixième session

Bonn, 8-18 mai 2017

Point 10 de l'ordre du jour

**Mise au point et transfert de technologies : portée et modalités
de l'évaluation périodique du Mécanisme technologique
pour la mise en œuvre de l'Accord de Paris**

**Mise au point et transfert de technologies : portée et modalités
de l'évaluation périodique du Mécanisme technologique
pour la mise en œuvre de l'Accord de Paris**

Projet de conclusions proposé par le Président

1. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a continué de préciser la portée et les modalités de l'évaluation périodique de l'efficacité du Mécanisme technologique et du caractère adéquat de l'appui fourni à celui-ci pour la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur les questions ayant trait à la mise au point et au transfert de technologies, conformément au paragraphe 70 de la décision 1/CP.21 (ci-après dénommée l'évaluation périodique).
2. Le SBI a pris note des vues communiquées par les Parties et les observateurs sur la portée et les modalités de l'évaluation périodique¹, ainsi que de la compilation-synthèse des communications établie par le secrétariat².
3. Le SBI a demandé au secrétariat d'établir un document technique sur les données d'expérience, les enseignements et les meilleures pratiques obtenus en procédant à l'examen de divers dispositifs relevant de la Convention et du Protocole de Kyoto qui intéressent l'évaluation périodique, dont une liste des examens effectués, d'ici à sa quarante-septième session (novembre 2017), afin d'éclairer ses délibérations visant à préciser la portée et les modalités de l'évaluation périodique.
4. Le SBI a décidé de continuer de préciser la portée et les modalités de l'évaluation périodique, compte tenu des délibérations des Parties à la session en cours et des renseignements figurant dans le document technique visé au paragraphe 3 ci-dessus, à sa quarante-huitième session (avril-mai 2018).

¹ Les communications des Parties sont disponibles à l'adresse [http://www4.unfccc.int/submissions/SitePages/sessions.aspx?focalBodies=SBI&themes=Technology&Year\(s\)=2017](http://www4.unfccc.int/submissions/SitePages/sessions.aspx?focalBodies=SBI&themes=Technology&Year(s)=2017) ; les communications des observateurs sont disponibles à l'adresse http://unfccc.int/documentation/submissions_from_non-party_stakeholders/items/7481.php.

² FCCC/SBI/2017/INF.2.

